

Les agences de l'Union européenne (UE) représentent une composante importante de l'UE, et travaillent sur des questions variées affectant la vie quotidienne des citoyens: la sécurité des aliments, les transports, l'égalité des genres, et bien d'autres sujets.

Chaque agence est dirigée par un conseil d'administration (CA), qui veille à ce que l'agence remplisse sa mission. Les membres du conseil sont généralement des représentants des États membres de l'UE, de la Commission européenne, du Parlement européen ou d'autres agences.

Malgré l'engagement de l'UE envers l'égalité des genres dans le processus décisionnel, un tel équilibre est loin d'être atteint dans les conseils d'administration des agences européennes. Seul un conseil sur trois est présidé par une femme, et cette proportion diminue encore pour les membres des conseils.

Les membres des conseils d'administration sont désignés par les États membres en premier lieu, puis par la Commission et le Parlement.

En 2015, seuls 30 % des membres des conseils d'administration nommés par les États membres de l'UE étaient des femmes. La Commission et le Parlement ont nommé, respectivement, 26 % et 40 % de femmes.

Glossaire et thésaurus sur l'égalité de genre

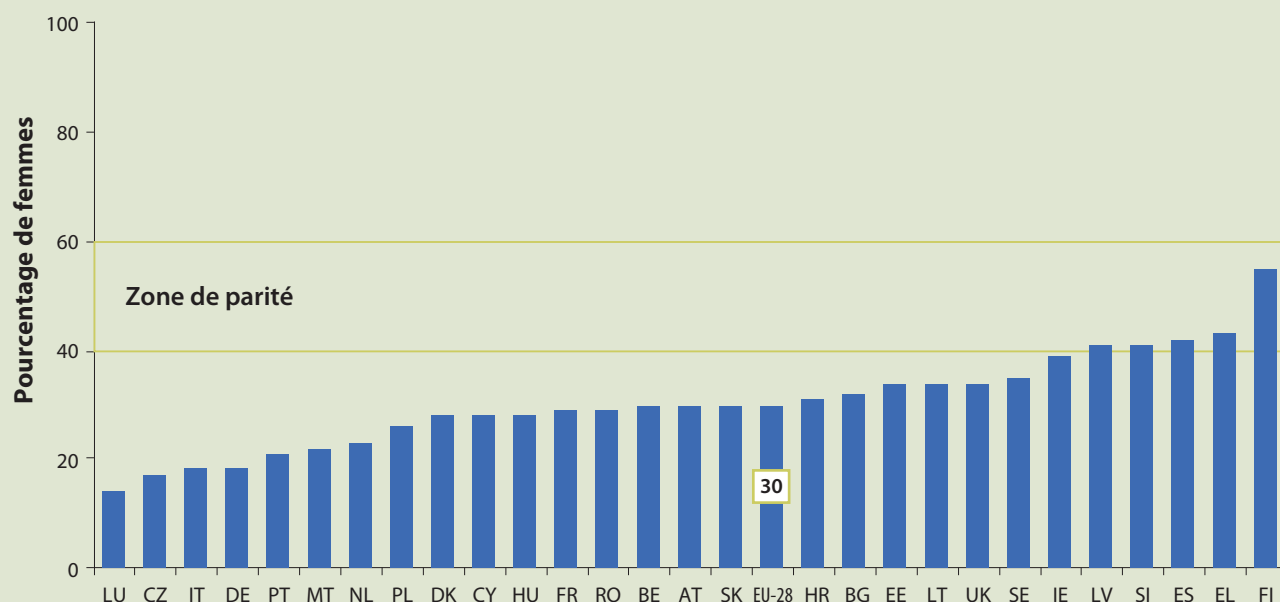
Seuil de parité

En ce qui concerne l'objectif d'égalité de participation des femmes et des hommes, un taux de participation de 50/50 est généralement considéré comme le but à atteindre en matière de parité. Un taux de participation minimum de 40 % tant pour les femmes que pour les hommes est considéré par le Conseil de l'Europe comme le seuil de parité.

<http://eige.europa.eu/rdc/thesaurus>



Graphique 1 — Femmes nommées dans les conseils par les États membres



Diminution du nombre de femmes dirigeantes dans les agences de l'UE

La part des femmes occupant des fonctions dirigeantes dans les agences de l'UE a connu une évolution différente de celle des femmes présidentes de conseils d'administration (en hausse malgré quelques fluctuations). Elle a augmenté de 2003 à 2009, atteignant 29 % (6 sur 21) en 2009, avant de reculer pour atteindre finalement 16 % en 2014 (1).

La base de données statistiques de l'EIGE sur le genre est un instrument utile qui permet de suivre les progrès de l'équilibre hommes-femmes dans le processus décisionnel des agences de l'UE. Les données pertinentes peuvent être recherchées en consultant le point d'entrée «Répartition femmes/hommes dans la prise de décision».

Ce recul de la part des femmes dans les fonctions dirigeantes coïncide avec l'augmentation du nombre d'agences de l'UE, passées de 24 à 37 entre 2011 et 2012, les nouveaux postes étant généralement attribués à des hommes.

Dispositions relatives au genre

En 2015, à peine plus d'un quart des agences de l'UE (10 sur 39) avaient adopté des dispositions relatives à l'équilibre hommes-femmes dans leur règlement fondateur ou les avaient introduites dans des versions ultérieures.

D'après les observations de l'EIGE, les agences qui ont adopté des dispositions relatives à l'équilibre hommes-femmes comptent en moyenne une part supérieure de femmes dans leur conseil. Trente pour cent des agences qui ont adopté ces dispositions ont atteint un équilibre hommes-femmes dans leur conseil, contre seulement 18 % des agences qui n'ont pas prévu de telles mesures.

Agences qui ont atteint un équilibre hommes-femmes dans leur conseil

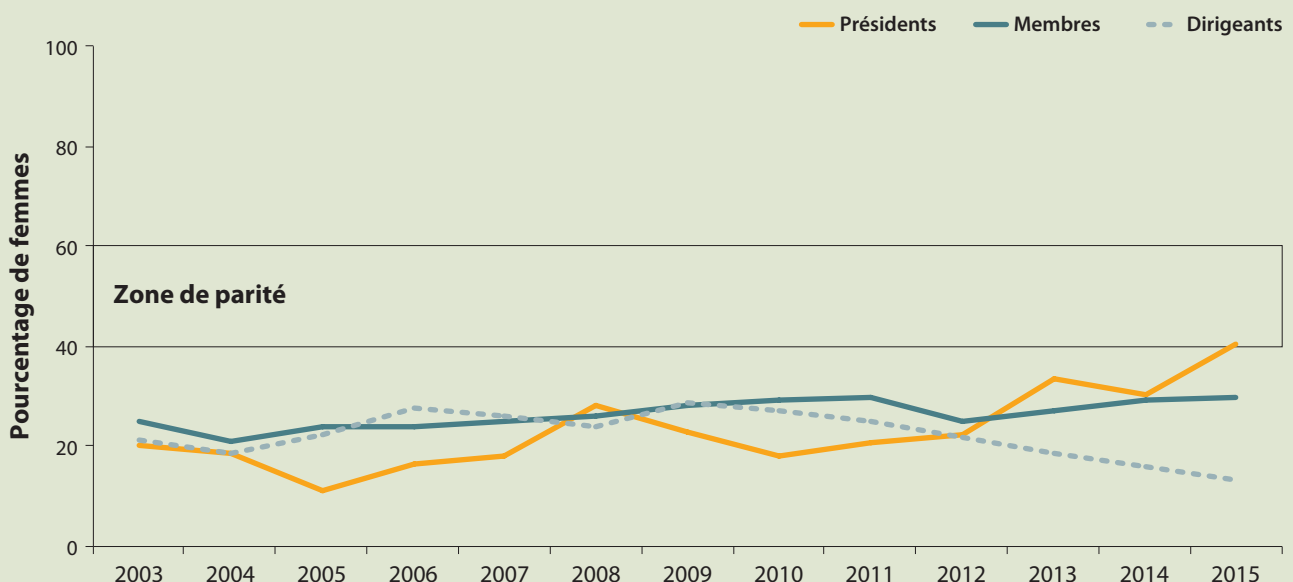
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Fondation européenne pour la formation (ETF), Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (avec des dispositions relatives à l'équilibre hommes-femmes).
- Office communautaire des variétés végétales (OCV), Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (OUEPI), CdT (sans dispositions spécifiques).

Pour trouver des informations supplémentaires fournies par l'EIGE

La base de données statistiques genrées dispose des données les plus récentes concernant l'exercice du pouvoir et la prise de décision au niveau national et dans l'ensemble de l'Union européenne. Les données sont homogènes dans tous les États membres.

(1) Six agences sur 38 étaient dirigées par une femme en 2014: l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), l'Agence européenne de défense (AED), l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), la Fondation européenne pour la formation (ETF) et le Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT).

Graphique 2 — Pourcentage de femmes aux postes décisionnels les plus élevés des agences de l'UE (par an)



Les dispositions relatives à l'équilibre hommes-femmes inscrites dans les documents juridiques des agences peuvent constituer une mesure efficace pour améliorer cet équilibre dans les conseils d'administration. Ceci est particulièrement vrai pour les agences appartenant aux secteurs souffrant de déséquilibres prononcés dus à la ségrégation sexuelle (banque, transports et défense, par exemple).

L'histoire d'une réussite

Le règlement fondateur de l'Autorité européenne des marchés financiers ne contenait aucune disposition relative à l'équilibre hommes-femmes, et l'Autorité ne comptait aucune femme parmi les membres de son conseil d'administration lors de sa création. Des dispositions favorables à cet équilibre ont toutefois été incluses ultérieurement dans les modifications du texte fondateur, et la proportion de femmes membres du CA a augmenté de 12 points de pourcentage entre 2003 et 2014.

Persistence de la ségrégation sexuelle

La part des femmes est plus élevée dans les conseils des agences à vocation socioculturelle, où elle atteint 45 %, contre une moyenne de 29 %. Dans les secteurs où la ségrégation professionnelle est répandue, tels que l'infrastructure, le secteur bancaire et financier, la sécurité et la défense, il est particulièrement difficile d'obtenir des nominations respectueuses de l'équilibre hommes-femmes.

La dominance des hommes dans les conseils des agences européennes (autorités européennes de surveillance, organes des régulateurs européens ou agences responsables de la politique étrangère et de sécurité commune, par exemple) reflète clairement cette ségrégation, car les membres des conseils sont systématiquement des fonctionnaires occupant des postes spécifiques à l'échelon national ou européen.

La ségrégation sexuelle constatée dans les agences de l'UE est semblable à celle observée dans les ministères nationaux, où les hommes détiennent les portefeuilles liés aux fonctions essentielles de l'État (défense, justice et politique étrangère, notamment), tandis que les femmes se concentrent dans les ministères à vocation socioculturelle, tels que les ministères de l'éducation, de la santé et de la culture.

En 2014, seules 6 agences européennes sur 38 avaient une femme à leur tête.



Engagement en faveur de l'égalité des genres

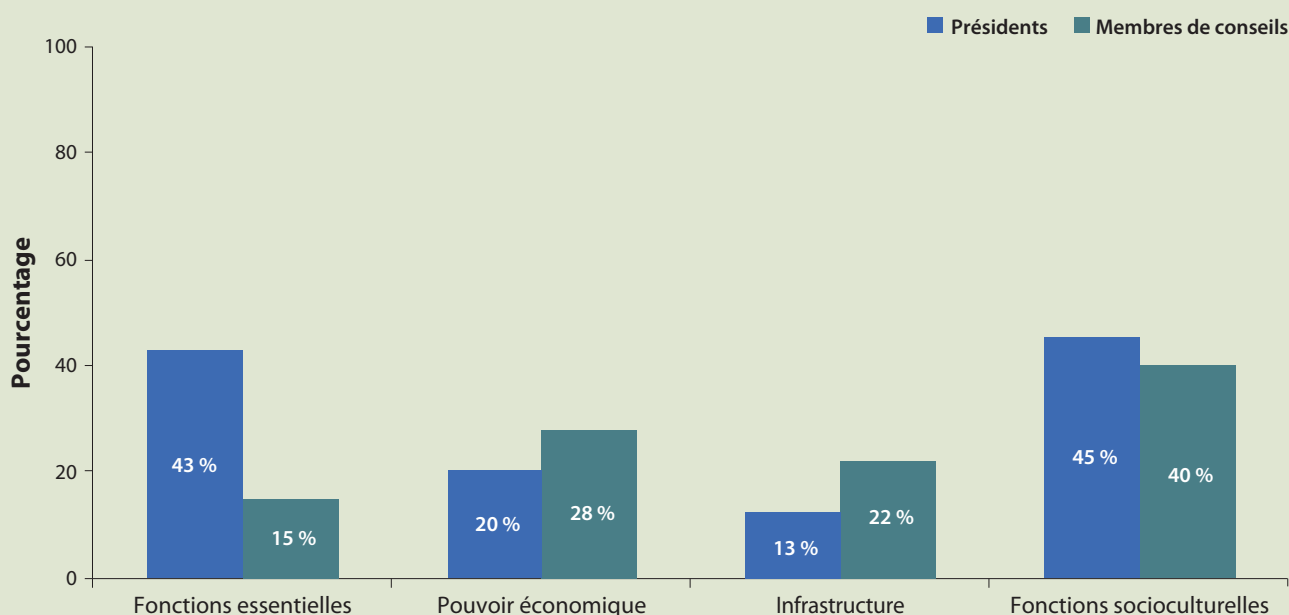
La **Commission européenne**, dans son engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2016-2019), réaffirme sa volonté de promouvoir l'égalité entre les deux sexes dans le processus décisionnel.

La Commission a également affirmé améliorer l'équilibre interne entre les femmes et les hommes en fixant

un objectif de 40 % de membres de l'un ou l'autre sexe dans les comités et groupes d'experts créés par la Commission.

Le **Parlement européen** a fréquemment incité les États membres à accroître la représentation des femmes dans les organes décisionnels, et a invité la Commission à proposer une législation, incluant des quotas, pour que la représentation des femmes dans les organes de gestion des entreprises atteigne 40 % d'ici 2020.

Graphique 3 — Les femmes dans les conseils des agences de l'UE, selon la typologie BEIS (2015)



L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité des sexes. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité des sexes en Europe.

Pour plus d'informations:

<http://eige.europa.eu> 
facebook.com/eige.europa.eu 
twitter.com/eurogender 
youtube.com/eurogender 
eige.sec@eige.europa.eu 
 +370 52157444 



Institut européen pour l'égalité entre
les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE

Print: MH-02-16-054-FR-C 978-92-9493-136-8 10.2839/375427
 PDF: MH-02-16-054-FR-N 978-92-9493-101-6 10.2839/218898